

N° SC2025017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier

Les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à Diagora - Salle Ellipse, à 20h00, sous la présidence de Bruno CAUBET.

Date de convocation : le 13 janvier 2025

Etaient présents :

Pablo ARCE - Henri AREVALO - Patrice ARSEGUEL - Annie AVEROUS - Fabrice BAUDEAU - Djemel BEN SACI - Didier BIGEONNEAU - Véronique BLANSTIER - Sylvie BROT - Olivier CAPELLE - Alain CARRAL - Bruno CAUBET - Jacques CHARRIE - Laurent CHERUBIN - Pascal CHICOT - Sarah DAZA - Jean-Luc DIEUDONNE - Françoise DOISY - Marie-Pierre DOSTE - Xavier ESPIC - Laurent FOREST - Christine GALVANI - Gérard GARDELLE - Elisabeth GIACHETTO - Christophe GILLON - Marie-Pierre GLEIZES - Véronique HAÏTCE - Arnaud HUMBERT-DROZ - Gwenola KLOPP-TOSSER - Jürgen KNÖDLSIEDER - Dominique LAGARDE - Marie-Claire LOOSE - Christophe LUBAC - Stéphane MANOU - Pascale MARTINEZ - Jean-Daniel MARTY - Yannick MATTER - Alice MELLAC - Bruno MOGICATO - Xavier NORMAND - Divine NSIMBA-LUMPUNI - Thierry OUPLOMB - Karin PERES HOARAU - Serge PINA - Dominique SANGAY - Pierre-Yves SCHANEN - Michèle SEGAFREDO - Jacques SEGERIC - Marie-Laure SICOT - Jean-Luc TRONCO - Lucía VIDAL - Jacqueline VIGNAUX - Simon VIGUER - René-Marc WILLEMOT.

Absents excusés :

Eric BORRA - Bernard CROUZIL - Luc EVANS - Catherine GAVEN - Pierre LATTARD.

Pouvoirs :

Didier BELAIR a donné pouvoir à Xavier ESPIC - Philippe GOUX a donné pouvoir à Thierry OUPLOMB - Dominique MARTY a donné pouvoir à Laurent CHERUBIN - Bernard NEVEU a donné pouvoir à Gwenola KLOPP-TOSSER - Jacques OBERTI a donné pouvoir à Sarah DAZA - Denis PAILLARD a donné pouvoir à Dominique SANGAY - Gérard ROBERT a donné pouvoir à Gérard GARDELLE - Karine ROVIRA a donné pouvoir à Marie-Pierre DOSTE - Patrice TOURNON a donné pouvoir à Sylvie BROT - Céline VILELA a donné pouvoir à Stéphane MANOU.

Secrétaire de séance : Xavier NORMAND

N° SC2025017

En Exercice : 69	Présents : 54	Excusés : 5	Votants : 64
Pas de participation : 0	Pour : 64	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Rectification de la délibération SC20241218 votée en conseil du 9 décembre 2024 fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2025, concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

Dans le cadre de sa compétence eau potable, le Sicoval met en œuvre la réalisation du schéma directeur sur son territoire (validé en 2019), assure la gestion des équipements de distribution d'eau potable et veille à répondre à l'accueil de nouvelle population. Les objectifs étant de sécuriser l'alimentation en eau potable, de privilégier et pérenniser les installations en assurant un développement cohérent du territoire.

Par ailleurs, le schéma directeur assainissement validé en 2005 a établi une programmation de travaux permettant d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées afin de répondre aux enjeux environnementaux, réglementaires et de développement du territoire. Ce programme arrive aujourd'hui à son terme et un nouveau schéma d'assainissement est en cours de finalisation.

Les prospectives financières ont été établies afin de permettre la planification de ces investissements.

Aussi, afin de maintenir le niveau de service actuel et de permettre au Sicoval de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à sa mission, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée délibérante vote les tarifs des services, il est proposé que le Conseil de communauté valide les tarifs pour l'année 2025.

Parmi ces tarifs, figurent les contre-valeurs des redevances pour performance des réseaux d'eau potable et pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Ces redevances ont été créées dans le cadre de la réforme de la tarification de l'eau par la loi de finances 2024.

Elles sont facturées par l'Agence de l'eau Adour Garonne au Sicoval, qui en est le redevable.

Les redevances sont répercutées par anticipation sur chaque usager du service public de l'eau et de l'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau consommé ou assaini, et doivent faire l'objet d'une individualisation sur la facture.

Compte tenu du caractère tardif des informations pour la fixation des contre-valeurs de ces redevances, qui sont parvenues au Sicoval postérieurement à l'adoption de la délibération du 9 décembre 2024, il y a lieu de rectifier cette dernière.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, son tarif a été fixé pour 2025 par l'Agence de l'eau Adour Garonne à 0,35 €HT par m3.

Ce tarif est affecté d'un coefficient de modulation en fonction de la performance du système de distribution d'eau potable. Ce coefficient a été fixé à 0,2 pour 2025 par l'Agence de l'Eau pour tous.

En conséquence, la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui sera répercutée sur les usagers sous la forme d'un supplément de prix, s'établit à 0,07 €HT / m3 pour toute facture émise à compter du 1/01/2025.

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, son tarif a été fixé pour 2025 par l'Agence de l'eau Adour Garonne à 0,35 €HT par m3.

Ce tarif est affecté d'un coefficient de modulation en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ce coefficient a été fixé à 0,3 pour 2025 par l'Agence de l'Eau pour tous.

En conséquence, la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, qui sera répercutée sur les usagers sous la forme d'un supplément de prix, s'établit à 0,105 €HT / m3 pour toute facture émise à compter du 1/01/2025.

N° SC2025017

Tarifs eau potable

1 - Tarifs consommation :

Proposition de tarifs 2025

La rénovation de facture de l'eau, mise en œuvre à partir de 2023, nécessite une régularisation des consommations pour certains usagers sur 2023 - 2024 et 2025. Afin de limiter l'impact financier pour les usagers, le gel des tarifs sur la part SICOVAL est donc reconduit en 2025.

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part Sicoval		
Part Fixe (€HT/an)		
Prime fixe (en € HT/an)	29,62 €	29,62 €
Location compteur Ø15 et 20 mm (en € HT/an)	8,78 €	8,78 €
Location compteur Ø30 et 40 mm (en € HT/an)	30,72 €	30,72 €
Location compteur ≥ Ø50 mm (en € HT/an)	164,58 €	164,58 €
Part Proportionnelle		
Prix du m ³ - de 0 à 30 m ³ (en € HT/m ³)	1,3944 €	1,3944 €
Prix du m ³ - Volume > 30 m ³ (en € HT/m ³)	1,5973 €	1,5973 €
Taxes et redevances		
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau) en € HT/m ³	0,33 €	0,32 €
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau) en € HT/m ³	-	0,07 €
Contre-valeur répercutée sous la forme d'un supplément au m ³ d'eau distribuée pour toute facture émise à compter du 01/01/2025		
Taux de TVA	5,5%	5,5%

Facture type (part eau potable) pour une consommation de référence de 120 m³/an

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part Sicoval		
Part Fixe annuelle (Prime fixe + location compteur Ø15)	38,40 €	38,40 €
Part Proportionnelle 30 m ³	41,83 €	41,83 €
Part Proportionnelle 90 m ³	143,76 €	143,76 €
Montant total HT de la facture de 120 m ³ relevant du Sicoval	223,99 €	223,99 €
Taxes et redevances		
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau) en € HT	39,60 €	38,40 €
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau) en € HT	-	8,40 €
TVA	14,50 €	14,89 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,10 €	61,69 €
Montant total TTC pour une facture de 120 m³	278,09 €	285,69 €
Tarif en € TTC / m³ (pour 120 m³)	2,32 €	2,38 €

2 - Tarifs prestations :

Proposition de tarifs 2025

Au vu de l'augmentation des tarifs des matières premières et des fournitures, il est proposé d'appliquer l'augmentation de nos prestataires soit 3 %.

N° SC2025017

	Tarifs 2024 (en € HT)	Tarifs 2025 (en € HT)
Pose Compteur	256,99 €	264,70 €
Travaux de branchement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser + 5 % de frais de dossier	
Dépose de compteur pour fermeture de branchement et/ou de résiliation	102,40 €	105,48 €
Suppression de branchement à la demande de l'usager ou sur constat de la collectivité (niche introuvable du fait de l'usager)	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser + 5 % de frais de dossier	
Frais de remplacement ou de réparation du compteur pour défaut d'entretien de l'abonné	185,25 €	190,81 €
Vérification compteur (étalonnage *)	Sur devis	
Demande d'individualisation :		
- instruction et visite technique pour un dossier comptant de 2 à 20 compteurs	87,72 €	90,35 €
- instruction et visite technique pour un dossier comptant plus de 20 compteurs	175,44 €	180,70 €
- pose des compteurs dans le cadre d'une individualisation	86,29 €/compteur	88,88 €/compteur
* Etalonnage : en cas de contestation, l'abonné a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par un organisme indépendant accrédité. Si le contrôle répond aux prescriptions réglementaires, les frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.		

Assainissement collectif

1 - Tarifs consommation :

Proposition de tarifs 2025

Pour le budget 2025, considérant :

*les charges liées au fonctionnement et notamment à l'augmentation des coûts des prestataires pour la fourniture, les prestations et les travaux
l'anticipation des besoins futurs avec le programme du nouveau schéma directeur d'assainissement et notamment les extensions des stations d'épuration de Labège et Castanet-Tolosan.
la perspective financière*

Il est proposé pour l'actualisation des tarifs 2025 comme suit :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part Sicoval		
Part Proportionnelle		
Prix du m ³ assaini (en € HT/m3)	1,4933 €	1,7615 €
Taxes et redevances		
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau) en € HT/m3 Contre-valeur répercutée sous la forme d'un supplément au m3 d'eau assainie pour toute facture émise à compter du 01/01/2025	0,25 €	0,105 €
Taux de TVA	10,0%	10,0%

N° SC2025017

Facture type (part assainissement) pour une consommation de référence de 120 m³/an

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part Sicoval		
Part Proportionnelle		
Prix (en € HT/m ³)	179,20 €	211,38 €
Taxes et redevances		
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau) en € HT	30,00 €	12,60 €
TVA	20,92 €	22,41€
Montant total TTC pour une facture de 120 m³	230,12 €	246,51€
Tarif en € TTC / m³ (pour 120 m³)	1,92 €	2,05 €

2 - Tarifs prestations :

Au vu de l'augmentation des tarifs des matières premières et des fournitures, il est proposé d'appliquer l'augmentation de nos prestataires soit 3 %.

	Tarifs 2024 (en € HT)	Tarifs 2025 (en € HT)
Travaux de branchement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser + 5 % de frais de dossier avec un plafond de 1956,80 € par logement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser + 5 % de frais de dossier avec un plafond de 2015,04 € par logement
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'habitation	140,12 € /logement	143,24 € /logement
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'habitation : plus-value par logement supplémentaire (lorsque les contrôles sont réalisés en même temps sur une copropriété ou un groupe d'habitation)	82,84 €	85,32 €
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'une activité économique (entreprise, hôtel, commerce, ...)	280,23 €	288,63 €
Contre-visite suite à un contrôle de branchement lors d'une vente immobilière	70,06 €	72,16 €
Vente de composte de MIATE 0/20 (Matière Issue de l'Assainissement et du Traitement de l'Eau)	5,35 €/tonne	5,51 €/tonne

Assainissement Non Collectif

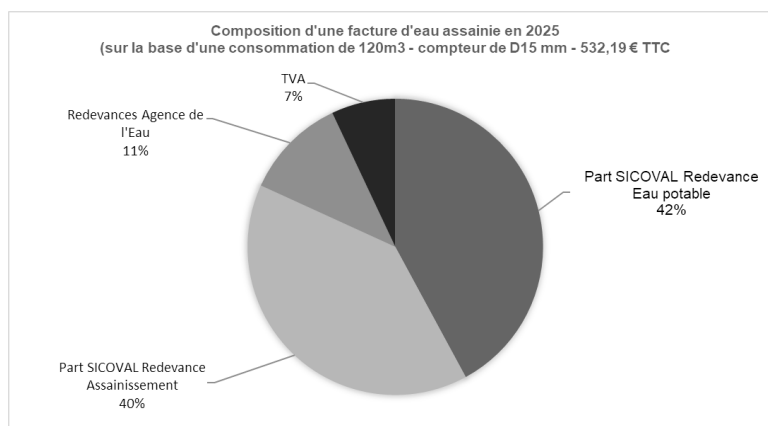
Au vu de l'augmentation des tarifs des matières premières, du carburant et des prestataires, il est proposé d'appliquer l'augmentation de 3 %. Les tarifs ont été établis selon la taille des installations et le type de prestations effectuées.

N° SC2025017

	Tarifs 2024 (en € HT)	Tarifs 2025 (en € HT)
Installations recevant une charge brute $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (≤ 20 EH)		
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (2ème visite et les suivantes)	117,41 €	120,93 €
Contrôle de bon fonctionnement et bon entretien des installations existantes (1ère visite)	156,54 €	161,24 €
Contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution		
<i>Cas 1 : dans le cadre d'un permis de construire</i>	287,00 €	295,61 €
<i>Cas 2 : dans le cadre d'une mise en conformité d'une installation existante</i>	65,22 €	67,18 €
Visite de diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière	260,91 €	268,74 €
Contre-visite	65,23 €	67,19 €
Refus de visite avéré (une nouvelle proposition de visite sera programmée au plus tard l'année suivante)	234,81 €	241,86 €
Installations supérieures à 20 EH		
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (2ème visite et les suivantes)	293,52 €	302,33 €
Contrôle de bon fonctionnement et bon entretien des installations existantes (1ère visite)	391,35 €	403,10 €
Contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution :		
<i>Cas 1 : dans le cadre d'un permis de construire</i>	652,27 €	671,83 €
<i>Cas 2 : dans le cadre d'une mise en conformité d'une installation existante</i>	163,07 €	167,96 €
Visite de diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière	652,27 €	671,83 €
Contre-visite	163,07 €	167,96 €
Refus de visite avéré (une nouvelle proposition de visite sera programmée au plus tard l'année suivante)	587,04 €	604,66 €
Autres		
Analyse standard	65,22 €	67,18 €
Analyse complète	97,84 €	100,78 €

Synthèse de la répartition du montant pour une facture d'eau potable avec assainissement collectif

Pour une consommation d'un ménage de référence de 120 m3 par an, les tarifs proposés génèrent une augmentation globale de 24 € sur le montant TTC annuel.



N° SC2025017

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a rendu un avis favorable en dates du 24 octobre 2024 et 14 novembre 2024.

Le Conseil de Communauté décide :

- de voter les tarifs 2025 eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif tels que détaillés ci-dessus.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Signé électroniquement par
Bruno CAUBET
Président SICOVAL

Date de signature : 22/01/2025

AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le